

Bureau des Élections, de la Réglementation
Générale et des Associations

Metz, le 29 octobre 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

ÉLECTIONS

Chambres commerciales des tribunaux judiciaires

Les collèges électoraux des chambres commerciales des tribunaux judiciaires de Metz, Sarreguemines et Thionville sont convoqués par arrêté préfectoral du 18 octobre 2021 en vue d'une élection partielle le 23 novembre 2021 (1er tour) et, s'il y a lieu, le 6 décembre 2021 (2ème tour).

Les candidats aux postes à pourvoir peuvent se faire connaître à la Préfecture de la Moselle – B.P. 71014 – 57034 METZ CEDEX – (Bureau n° 107), jusqu'au **mercredi 10 novembre 2021 à 15h30**, après avoir pris un rendez-vous par messagerie sur l'adresse pref-elections@moselle.gouv.fr. Leur candidature sera valable pour les deux tours de scrutin.

Un formulaire de déclaration de candidature sera envoyé aux personnes intéressées sur simple demande à l'adresse pref-elections@moselle.gouv.fr,

Ce formulaire est également disponible en ligne sur le site moselle.gouv.fr à la rubrique « Politiques Publiques », « Elections - Distinctions Honorifiques », « Elections » puis « Elections Professionnelles ».

Les mandats sollicités seront obligatoirement de deux ans pour les candidats n'ayant jamais exercé de fonction de juge consulaire et de quatre ans pour les autres candidats.

Ce scrutin se déroule uniquement par correspondance. Le Préfet adressera aux électeurs, douze jours au moins avant la date du dépouillement du premier tour de scrutin, le matériel de vote par correspondance.

Les votes par correspondance devront parvenir à la Préfecture de la Moselle à METZ ou aux sous-préfectures de SARREGUEMINES ou THIONVILLE, au plus tard la veille du scrutin à 18 heures, soit le lundi 22 novembre 2021.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -